

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS32

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les commissions paritaires interprofessionnelles régionales, pour les TPE de moins de 11 salariés :

- vont à l'inverse de la simplification affichée ;
- négligent l'existence du dialogue direct existant entre le chef d'entreprises et ces salariés dans ces petites structures, et ce faisant envoient un message de défiance vis-à-vis des entreprises ;
- existent déjà les secteurs pour lesquelles elles sont utiles (artisanat, agriculture...)
- vont poser des problèmes liés à la disponibilité et au statut des salariés y siégeant.

Il convient donc de les supprimer.